



## LA FSU DIT NON A LA NOUVELLE GESTION DES ACCIDENTS DE TRAVAIL PAR LA METROPOLE !

Depuis le mois d'avril, la Métropole, de manière unilatérale, a décidé que **toutes les déclarations d'arrêt de travail seraient automatiquement comptabilisées comme arrêt maladie** le temps que l'administration se prononce sur l'imputabilité, ce qui peut prendre entre **1 et 4 mois**.

Pendant cette durée de reconnaissance de l'imputabilité, les agents :

- ✖ **ONT UN JOUR DE CARENCE,**
- ⊖ **SUBISSENT UNE PERTE DE 10% DE SALAIRE,**
- ⌚ **PAIENT LEURS FRAIS MEDICAUX SANS BON DE PRISE EN CHARGE.**



Des questions en suspens pour cette situation lourde de conséquences :

- **Le remboursement des frais médicaux, dès le début de l'accident, et qui ont été payés par la SS, la mutuelle et l'agent alors que c'est l'employeur qui doit le faire ;**
- **Le délai de traitement des dossiers ;**
- **Le délai de remboursement du jour de carence et des 10% manquants, à posteriori, concernant le passage de MO en AT,**
- **Si l'AT n'est pas reconnu, alors que cela s'est produit sur le lieu de travail : qui paye pour des soins qui peuvent coûter cher (exemple: dépassements d'honoraires).**

La FSU s'**indigne** de cette situation catastrophique pour une grande majorité d'agents métropolitains qui sont concernés ou amenés à l'être; **MAIS**, elle n'oublie pas, non plus, les collègues qui doivent effectuer des remboursements importants lorsque l'imputabilité n'est pas reconnue.

La FSU **agit**, en s'associant à la table ronde demandée, avec toutes les organisations syndicales, pour exiger :

- ⇒ **La reconnaissance immédiate de l'accident de travail,**
- ⇒ **Des recrutements pour accélérer le traitement des dossiers**
- ⇒ **Des règles claires et justes pour tous les agents.**